2026/026

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 septembre 2026
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 05 OCT. 2026

Nombre de conseillers :
- **En exercice :19**
- **Présents : 18**
- **Votants : 19**
- **Pouvoir : 1**

Point 1 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur, qui est joint à la présente décision.

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Lorry-lès-Metz, le 29 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

Philippe GLESER

La secrétaire de séance

Sandra GETTO